Loi arménienne de 2017 sur les violences domestiques — avertissements policiers, ordonnances de protection d'urgence et onze centres d'aide gérés par des ONG, avec plus de signalements mais peu de suivi judiciaire (cas d'alerte)

Gender Equality · Bonne pratique · Arménie

Score de qualité : 48/100

Niveau de preuve : Modérées

Résumé

La loi de 2017, modifiée en 2024, a créé des avertissements policiers, des ordonnances de protection d'urgence et des ordonnances judiciaires. Les enquêtes pénales ont doublé (1 848 en 2023), mais les tribunaux n'ont imposé que six ordonnances en 2022 ; 24 places en refuge.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	0/1
Effectiveness	0/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	0/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-11-21

Government of Armenia (Police; Ministry of Labour and Social Affairs), with the Coalition to Stop Violence Against Women and the Women's Support Center — consulté le 2026-11-21

CGRS / EUAA COI Focus (2025) — Armenia: domestic violence — consulté le 2026-11-21

Human Rights Watch (2018) — Armenia: Little Protection, Aid for Domestic Violence Survivors — consulté le 2026-11-21

Citer — Evidoria. *Loi arménienne de 2017 sur les violences domestiques — avertissements policiers, ordonnances de protection d'urgence et onze centres d'aide gérés par des ONG, avec plus de signalements mais peu de suivi judiciaire (cas d'alerte)*. ID persistant : 35f8d067-9406-48cc-ba86-d933715ba2f2.